

# FICHE – Evaluer les atouts et la faisabilité d’une assemblée citoyenne à Couffouleux

THÈME Participation

## SOUS-THÈME

Démocratie locale et participation citoyenne, Assemblée citoyenne consultative, outil d’aide à la décision et d’initiative citoyenne encadrée

## CONSTAT / PRÉOCCUPATION

### Pourquoi ce sujet est important pour Confluences citoyennes

Les enquêtes et ateliers citoyens ont mis en évidence :

- une attente forte de **participation au-delà de l’information ou de la consultation ponctuelle**,
- une volonté de **contribuer concrètement aux décisions locales**,
- un besoin de **mieux comprendre les contraintes et arbitrages** de l’action municipale.

Dans le même temps, des craintes ont été exprimées :

- peur d’un brouillage des rôles entre élus et citoyens,
- crainte d’une remise en cause de la **légitimité du mandat électif**,
- inquiétude face à des dispositifs participatifs perçus comme inefficaces ou instrumentalisés.

Pour CC, la création d’une Assemblée citoyenne répond à ces enjeux à condition :

- d’être **clairement consultative**,
- de s’inscrire dans un cadre **transparent et équilibré**,
- de renforcer, et non d’affaiblir, la décision politique des élus.

### Besoins identifiés pour Couffouleux

- Disposer d’un espace structuré de **réflexion collective approfondie**.
- Associer les habitants à des sujets complexes ou sensibles.
- Créer un canal légitime pour faire remonter des préoccupations collectives.
- Assurer la confiance par la compréhension mutuelle des rôles.

## ORIENTATIONS / OBJECTIFS POLITIQUES

- Enrichir la décision publique par la **diversité des points de vue citoyens**.
- Clarifier les rôles :
  - **les élus décident**, (à l’appui des travaux de l’Assemblée citoyenne)
  - **les citoyens contribuent, éclairent, proposent**.
- Favoriser une participation **exigeante, informée et respectueuse**.
- Expérimenter une démocratie continue, complémentaire de la démocratie représentative.

## MISE EN ŒUVRE – PROPOSITIONS À COURT TERME

### 1. Définir un cadre clair et partagé

- Rédaction d’une **charte de l’Assemblée citoyenne** précisant :
  - son rôle consultatif,
  - son périmètre d’intervention,
  - ses relations avec le Conseil municipal.
- Validation de la charte par le Conseil municipal.

### 2. Modalités de composition

- Tirage au sort d’habitants volontaires, avec critères de diversité.
- Mandat limité dans le temps (ex. 1 ou 2 ans).
- Possibilité d’intégrer ponctuellement des personnes ressources.

### 3. Double droit de saisine encadré

#### Saisine par la commune

- Sur des sujets identifiés comme :
  - structurants,
  - complexes,
  - sensibles socialement.
- Transmission d'un cadre clair : question posée, contraintes, calendrier.

#### Saisine par l'Assemblée citoyenne

- Possibilité de proposer des sujets à la commune selon des règles définies :
  - nombre minimum de membres,
  - lien avec les compétences communales,
  - motivation argumentée.
- Obligation pour la commune de formuler une **réponse motivée** (acceptation, report ou refus).

#### 4. Méthodes de travail exigeantes

- Accès à une information pluraliste et fiable.
- Appui de facilitateurs neutres si nécessaire.
- Production d'avis argumentés, publics et traçables.

#### 5. Restitution et articulation avec les élus

- Présentation des travaux en Conseil municipal.
- Engagement des élus à expliciter les suites données.
- Communication publique sur les échanges et décisions.

### ORIENTATIONS À PLUS LONG TERME

- Installer l'Assemblée citoyenne comme **instance de confiance**.
- Ajuster le dispositif sur la base des retours d'expérience.
- Envisager des coopérations intercommunales sur certains sujets.
- Faire de l'Assemblée un lieu d'apprentissage citoyen durable.

### TRANSVERSALITÉS AVEC D'AUTRES THÈMES

- **Démocratie participative** : continuité et structuration.
- **Vie associative** : articulation avec les dynamiques locales.
- **Solidarités et cohésion sociale** : écoute des besoins.
- **Transition écologique** : débats éclairés et partagés.
- **Jeunesse** : éducation à la citoyenneté.

### ACTEURS À IMPLIQUER / PARTENARIATS

#### Acteurs locaux

- Habitants tirés au sort.
- Élus municipaux (en interface, non décisionnaires).
- Services municipaux.
- Associations locales (ressources, non représentantes).

#### Acteurs ressources / références

- Communes ayant mis en place des assemblées citoyennes consultatives.
- Réseaux et associations spécialisées en démocratie participative.

### GESTION RESPONSABLE

- Budget maîtrisé (indemnisation éventuelle, facilitation, logistique).
- Recours prioritaire aux ressources locales.
- Évaluation régulière :
  - qualité des travaux,

- clarté des relations élus/citoyens,
- perception par les habitants.
- Transparence sur les coûts et les effets produits.

**Message politique clé (synthèse implicite)**

L'Assemblée citoyenne n'est ni un contre-pouvoir, ni un substitut au Conseil municipal. Elle est un **outil d'éclairage et de dialogue**, au service d'une décision politique plus robuste, plus comprise et plus partagée.